BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2153

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

792 348 823 RCS Rouen.
THELEME.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000000.00 EUR.
Adresse : 4, Avenue du Général Gallieni, 76130 Mont-Saint-Aignan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 06 juin 2024, la société LES BOREALES, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est 4 Avenue du Général Gallieni 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 517 444 303 RCS Rouen, et la société THELEME, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est 4 Avenue du Général Gallieni 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 792 348 823 RCS Rouen, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES BOREALES par la société THELEME. La société LES BOREALES ferait apport à la société THELEME de la totalité de son actif, évalué à 22 021 071,68 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 17 264 294,59 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4 756 777,09 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société GROUPE AGON, Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros, dont le siège social est situé 137 rue de la Flaque 76690 Le Bocasse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 964 001 RCS Rouen, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LES BOREALES depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société THELEME. La société LES BOREALES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R 236-11 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ROUEN au nom des deux sociétés le 17 juin 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-

15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

